

Livret Accueil Péri-scolaire

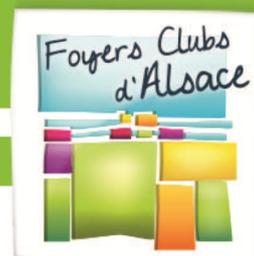
LAPOUTROIE

2023/2024

FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE



VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS

Mot du président

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace (FDFC Alsace) est née en 1968 de la volonté d'acteurs associatifs bénévoles de répondre à des besoins d'encadrement de la jeunesse sur le temps libre et de rendre accessible la culture et le sport en milieu rural.

Son évolution, au fil des années, l'a amenée à accompagner les territoires dans une démarche globale d'animation. Ses quatre secteurs d'activité - vie associative, enfance, jeunesse et formation - sont en prise directe avec le quotidien des citoyens et se croisent, se complètent autour d'un projet global d'éducation populaire. Dans cette école de la vie, chacun peut ainsi progresser et s'épanouir à tous les âges et sans distinction sociale.

La FDFC Alsace s'appuie sur un socle de valeurs telles la solidarité, la laïcité, la démocratie et la citoyenneté. Elle se positionne avant tout comme un acteur du « vivre ensemble » sur les territoires.

Jean-Christophe BOEGLIN

Adhérer à la FDFC Alsace

Votre adhésion à la FDFC Alsace

En tant que bénéficiaire du service proposé, vous êtes adhérent à la FDFC Alsace en qualité de **membre usager** et votre enfant bénéficie à ce titre d'une assurance individuelle accident.

Nous vous encourageons à devenir **membre actif** afin de participer à une dynamique collective d'échanges, de mutualisation et de co-construction, de faire évoluer le projet éducatif, de promouvoir et partager les valeurs de l'association.

Pour en savoir plus : www.foyers-clubs-alsace.org

Le secteur Enfance

« Faire de chaque enfant un citoyen à part entière »

Le secteur enfance s'appuie sur un réseau de 24 accueils de loisirs permanents péri et extrascolaires.

La vie en collectivité est au centre de notre engagement. Il s'agit de permettre à tous les enfants de se développer individuellement et de trouver leur place au sein d'un groupe.

Les espaces d'accueil et d'animation favorisent l'intégration dans la collectivité.

La diversité des groupes encourage la mixité sociale et culturelle et permet de confronter l'enfant à différentes situations de vie et de rencontre.

A travers ces espaces d'accueil et d'animation, la FDFC Alsace développe des projets divers, riches et expérimentaux, respectueux de l'enfant, de son développement et de ses rythmes de vie.

Dans ces structures qui sont autant de lieux d'aventures individuelles et collectives, les équipes pédagogiques veillent à élaborer avec les enfants un espace de vie autour de règles et de projets communs.

L'engagement et les principes éducatifs de la FDFC Alsace se déclinent autour d'un projet éducatif.

Les 4 axes du projet éducatif

Aider l'enfant à se construire

La vie en collectivité, avec les autres, au sein d'un groupe, n'est pas innée. Il s'agit pour la FDFC Alsace de permettre à tous les enfants de se développer individuellement et de trouver une place au sein d'un groupe.

S'inscrire dans une démarche de co-éducation

La FDFC Alsace veille à structurer la complémentarité entre l'école, la famille et les services de l'enfance afin de permettre une inter action et des synergies positives entre ces différents acteurs.

Favoriser la découverte, la compréhension et l'ouverture au monde qui l'entoure

Les espaces d'accueil et d'animation de la FDFC Alsace sont des lieux de développement et d'épanouissement personnel. Ils sont également des lieux d'aventures individuelles et collectives. Ils doivent permettre à chacun de vivre des temps nouveaux.

Favoriser la découverte au développement durable

Les projets développés par la FDFC Alsace s'inscrivent dans les 3 dimensions de l'éducation durable : la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique.

Règlement
intérieur

FÉDÉRATION DES FOYERS
CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS



INTRODUCTION

Le présent règlement a pour objectif de donner des informations pratiques concernant l'accueil de loisirs ainsi que les modalités de fonctionnement. Il est un contrat moral entre les familles, parents et enfants, et l'accueil de loisirs. Votre inscription au périscolaire valide le présent règlement.

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

COORDONNEES DE LA STRUCTURE

Accueil de loisirs
2, rue du Général Petitdemange
68650 LAPOUTROIE
03 89 47 52 95
clsh.lapoutroie@mouvement-rural.org

ADHESION

L'accueil de loisirs est géré par l'association FDFC Alsace. A ce titre, il vous est demandé de vous acquitter de l'adhésion à l'association qui s'élève à 11 euros par enfant inscrit. Cette adhésion est annuelle et obligatoire. Elle ouvre droit à toutes les activités de l'association et à une assurance individuelle accident pour l'enfant. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. Le paiement de l'adhésion s'effectue obligatoirement par un paiement spécifique.

CRITERES

L'accueil de loisirs accueille les enfants âgés de 3 à 12. ans.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour qu'un enfant puisse fréquenter l'accueil de loisirs, un dossier d'inscription et une fiche sanitaire de liaison doivent être remplis et transmis au directeur de l'accueil. Votre dossier ne pourra être pris en compte qu'à la condition d'être à jour de vos paiements.

HORAIRES & FONCTIONNEMENT

TEMPS D'ACCUEIL

En temps périscolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis le matin de 7h à 8h15, puis durant la pause méridienne et les soirs après la classe jusqu'à 19h.

En temps mercredis : de 7h30 à 18h30.

En temps vacances : de 7h30 à 18h30.

Aucun enfant ne sera accueilli en dehors de ces horaires.

Dans l'intérêt de votre enfant et du fonctionnement de l'accueil et de l'équipe, merci de respecter les heures de fermeture de la structure.

Seules les informations transmises d'adulte à adulte seront considérées. Nous vous remercions de privilégier une transmission par écrit (mail).

PERMANENCES

Les lundis de 13h30 à 15h00 et de 16h00 à 18h00

En dehors de ces horaires, merci de prendre rendez-vous avec le directeur.

TARIFICATION & FACTURATION

TARIFICATION

Les tarifs sont calculés selon les revenus de la famille et le nombre d'enfants à charge.

La famille devra présenter l'avis d'imposition n-1 avant le 31 octobre 2023, pour établir la tarification. Une rétrocession sera possible jusqu'à cette date. En cas de non présentation, le tarif le plus élevé sera appliqué sans possibilité de remboursement des sommes perçues.

*TARIFS en vigueur pour l'année scolaire 2023/2024

| | Tarif 0 | Tarif 1 | Tarif 2 | Tarif 3 |
|-------------------|------------|--------------------|--------------------|------------|
| Famille 1 enfant | M <13200 € | 13200 € <M<27600 € | 27600 € <M<36000 € | M >36000 € |
| Famille 2 enfants | M <14400 € | 14400 € <M<32400 € | 32400 € <M<40800 € | M >40800 € |
| Famille 3 enfants | M <16800 € | 16800 € <M<45600 € | 45600 € <M<52800 € | M >52800 € |

| Prestations | Forfait matin | Forfait midi | Soir 16h15 à 17h15 | Soir 17h15 à 18h15 | Soir 18h15 à 19h | Mercredi Journée 7h30-18h30 | Mercredi 1/2 journée avec repas 7h30 -14h ou 11h45-18h30 | Mercredi 1/2 journée sans repas 7h30 -12h ou/et 13h30-18h30 |
|---------------------------------------|----------------|--------------|--------------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------------------|--|---|
| T0 | 1,99 € | 5,60 € | 1,99 € | 1,99 € | 0,94 € | 20,10 € | 14,14 € | 7,62 € |
| T1 | 2,81 € | 8,21 € | 2,81 € | 2,81 € | 1,46 € | 20,10 € | 14,14 € | 7,62 € |
| T2 | 2,92 € | 8,41 € | 2,92 € | 2,92 € | 1,51 € | 20,83 € | 14,58 € | 7,87 € |
| T3 | 3,02 € | 8,72 € | 3,02 € | 3,02 € | 1,56 € | 21,45 € | 14,99 € | 8,14 € |
| Tarifs extérieurs à la Commune | Barème tranche | 11,86 € | Barème tranche | Barème tranche | Barème tranche | Barème tranche | Barème tranche | Barème tranche |

Renseignements et Inscriptions

A l'accueil de loisirs - 2 rue du Général Petitdemange
68650 LAPOUTROIE
Tél : 03 89 47 52 95
clsh.lapoutroie@mouvement-rural.org



ENVOI DES FACTURES

Les factures sont mises en ligne sur le portail famille entre le 1er et le 5 du mois.
Elles sont à régler avant le 10 de chaque mois.

MODALITES DE PAIEMENT

Les règlements peuvent s'effectuer directement auprès du directeur de l'accueil de loisirs ou à la FDFC Alsace, 4 rue des castors 68200 MULHOUSE.

Ils peuvent se faire :

- En ligne dans votre espace personnel sur le Portail Famille (dès mise en service)
- Par chèque à l'ordre de la FDFC Alsace
- En espèces: 1 reçu validant le règlement vous sera transmis, il doit être conservé par les parents en cas de contestation.
- Par CB en appelant le siège au 03 89 33 28 33
- Par titre CESU

A noter : Les CESU de l'année en cours sont valables jusqu'au 31 janvier de l'année suivante, mais ils ne peuvent pas servir à payer les factures de l'année suivante.

Exemple : les CESU 2023 peuvent payer uniquement les factures de janvier à décembre 2023.
De plus, la carte d'adhésion ne peut pas être réglée avec un titre CESU

Les mercredis peuvent être réglés par Bons CAF

Les ALSH Vacances peuvent être réglés par chèque ANCV et par bons CAF.

Merci de ne pas transmettre de règlement à l'école ou aux animateurs pendant les trajets avec ou sans enfants

RAPPEL

En cas de non paiement de la facture vous recevrez un rappel. A partir de ce moment, si la facture n'est pas payée sous 8 jours, nous nous verrons dans l'obligation de ne plus prendre en charge votre enfant jusqu'au paiement complet des factures impayées.

LES DELAIS DE PREVENANCE

| Mon enfant sera absent le... | Je préviens avant le... |
|------------------------------|---|
| Lundi midi | Jeudi avant 10h30 (de la semaine précédente) |
| Lundi soir | Vendredi avant 16h (de la semaine précédente) |
| | |
| Mardi midi | Vendredi avant 10h30 (de la semaine précédente) |
| Mardi soir | Lundi avant 16h |
| | |
| Mercredi | Lundi avant 10h30 |
| | |
| Jeudi midi | Mardi avant 10h30 |
| Jeudi soir | Mercredi avant 16h |
| | |
| Vendredi midi | Mercredi avant 10h30 |
| Vendredi soir | Jeudi avant 16h |



Les délais de prévenance s'appliquent en toute circonstance.

Toute absence doit être signalée : maladie, absence ou grève de l'enseignant, sortie scolaire, ou toute situation imprévue.

Si l'absence est signalée :

- **Dans le délai de prévenance** via le Portail Famille : rien n'est facturé.
- **Hors délai de prévenance**, tout sera facturé (repas + heures de garde)
- **Hors délai de prévenance** auprès du directeur et avec certificat médical, dans le mois en cours, uniquement le repas sera facturé

Dans tous les cas, si l'absence n'est pas signalée :

Tout sera facturé (repas + heures de garde)

PORTAIL FAMILLE (mise en service dès que possible)

Toute demande d'inscription ou de modification devra être effectuée **via le Portail Famille**

A noter : suspension du fonctionnement du portail pendant les périodes de vacances scolaires; Néanmoins, les règlements factures sont encore possibles

MEDICAMENTS / ORDONNANCE / ALLERGIES

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance médicale. Nous vous demandons également de noter sur la boîte de médicament, le nom et prénom de l'enfant, la posologie et le poids si nécessaire. Les prescriptions homéopathiques répondent à la même règle.

Merci de nous signaler toute allergie alimentaire ou médicamenteuse pour que nous puissions en tenir compte.

RESPONSABILITE / SECURITE

Lors de l'arrivée de votre enfant, merci de l'accompagner à l'intérieur de l'accueil et de le confier à un membre de l'équipe d'animation. L'enfant reste sous la responsabilité de ses parents ou des personnes autorisées lorsque ces derniers sont présents dans l'accueil. Les enfants ne peuvent être récupérés que par des personnes autorisées (indiquées sur le dossier d'inscription). Si une autre personne récupère l'enfant, veuillez nous en informer en nous indiquant le nom et prénom et assurez vous que cette personne possède une carte d'identité en cours de validité à nous présenter.

Merci de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la structure pour une organisation harmonieuse de l'accueil et pour le respect de chacun.

EXCLUSION

Une exclusion peut être prononcée par le directeur de l'accueil périscolaire en accord avec le directeur de la FDFC Alsace dans les cas suivants :

- Non respect du règlement intérieur
- Retrait répété d'un enfant après l'heure de la fermeture de la structure
- Non paiement des factures (cf FACTURATION)
- Absences répétées et non motivées après réservation
- Indiscipline : manque de respect
- Comportement à risque, mise en danger pour soi et/ou pour les autres

OBJETS ET EFFETS PERSONNELS

Par mesure de sécurité, il est recommandé d'éviter d'apporter tout objet de valeur. Les enfants et leur famille sont seuls responsables de ce qu'ils apportent à l'accueil. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détériorations de vêtements, bijoux, jouets ou jeux même commis à l'intérieur des locaux ou lors d'une activité extérieure. Les animateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable de la perte, ou de l'oubli des affaires personnelles de l'enfant.

BIEN ETRE & CONFORT DE L'ENFANT

Nous vous demandons pour le jour de la rentrée des classes :

- de munir votre enfant d'une paire de chaussons avec son nom et prénom

Les doudous sont les bienvenus. Néanmoins, ils ne sont autorisés que sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. L'équipe d'animation ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, perte ou dégradation.

Dossier
d'inscription

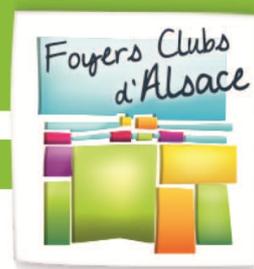


FÉDÉRATION DES FOYERS CLUBS D'ALSACE



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS



Accueil de loisirs périscolaire de LAPOUTROIE

2023-2024

L'accueil de loisirs périscolaire est une formidable opportunité pour un territoire, il contribue à son attractivité, il permet également d'accompagner les évolutions sociétales (disparition des modes de garde traditionnels, mobilité professionnelle, féminisation de l'emploi...). Il favorise également l'implantation de nouveaux habitants sur une commune.

C'est ensuite une formidable opportunité éducative à la condition qu'il réponde aux enjeux et objectifs suivants :

- Concilier attentes des familles et besoins de l'enfant.
- Faire de l'accueil de loisirs un lieu de découverte et d'apprentissages pour l'enfant
- Associer les familles à la vie de l'accueil de loisirs, pour en faire un lieu de coéducation et d'éducation partagée.

Le fonctionnement

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur la pause méridienne. Les enfants sont pris en charge depuis les écoles et reconduits après le repas.
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant l'accueil du soir. Les enfants sont pris en charge depuis les écoles, puis récupérés par les familles à la structure.
- Les mercredis de 7h30 à 18h30. Les enfants sont déposés et récupérés directement à la structure.

Les tarifs

- Adhésion annuelle à la FDFC ALSACE **11,00 €**
(ouvrant droit à une assurance individuelle pour l'enfant dans le cadre des activités FDFC ALSACE)
Votre dossier d'inscription ne sera pris en compte qu'à la seule condition d'être à jour de vos paiements.

*TARIFS en vigueur pour l'année scolaire 2023/2024

| | Tarif 0 | Tarif 1 | Tarif 2 | Tarif 3 |
|-------------------|------------|--------------------|--------------------|------------|
| Famille 1 enfant | M <13200 € | 13200 € <M<27600 € | 27600 € <M<36000 € | M >36000 € |
| Famille 2 enfants | M <14400 € | 14400 € <M<32400 € | 32400 € <M<40800 € | M >40800 € |
| Famille 3 enfants | M <16800 € | 16800 € <M<45600 € | 45600 € <M<52800 € | M >52800 € |

| Prestations | Forfait matin | Forfait midi | Soir 16h15 à 17h15 | Soir 17h15 à 18h15 | Soir 18h15 à 19h | Mercredi Journée 7h30-18h30 | Mercredi 1/2 journée avec repas 7h30 -14h ou 11h45-18h30 | Mercredi ½ journée sans repas 7h30 -12h ou/et 13h30-18h30 |
|--------------------------------------|-------------------|--------------|--------------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------------------|--|---|
| T0 | 1,99 € | 5,60 € | 1,99 € | 1,99 € | 0,94 € | 20,10 € | 14,14 € | 7,62 € |
| T1 | 2,81 € | 8,21 € | 2,81 € | 2,81 € | 1,46 € | 20,10 € | 14,14 € | 7,62 € |
| T2 | 2,92 € | 8,41 € | 2,92 € | 2,92 € | 1,51 € | 20,83 € | 14,58 € | 7,87 € |
| T3 | 3,02 € | 8,72 € | 3,02 € | 3,02 € | 1,56 € | 21,45 € | 14,99 € | 8,14 € |
| Tarifs Extérieurs à la Commune | Barème tranche | 11,86 € | Barème tranche | Barème tranche | Barème tranche | Barème tranche | Barème tranche | Barème tranche |

Renseignements et Inscriptions

A l'accueil de loisirs - 2 rue du Général Petitdemange

68650 LAPOUTROIE

Tél : 03 89 47 52 95

clsh.lapoutroie@mouvement-rural.org





Fiche d'inscription

Accueil de loisirs périscolaire de Lapoutroie

TARIF :
(cadre réservé à l'accueil de loisirs)

- Occasionnel
 Régulier

Enfant

Nom : Prénom :

Féminin Masculin Né(e) le :

Lieu de naissance : Département ou pays :

Ecole : Classe en septembre 2023 :

Frères et sœurs : né(e) le

..... né(e) le

..... né(e) le

Régime alimentaire

Repas du jour Repas sans viande Remarque :

Recommandations particulières

Avez-vous des recommandations particulières à communiquer à l'équipe d'encadrement ?

.....

Votre enfant est-il porteur de handicap Oui Non

Si oui, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec le directeur/trice de l'accueil afin de préparer sa venue.

Votre enfant a-t-il une reconnaissance liée à son Handicap (MDPH) ?

Oui Non En cours

P.A.I. (Projet d'accueil individualisé), si oui, veuillez nous le transmettre

Parents

Je soussigné(e) responsable légal Parent 1 Parent 2 Tuteur

Parent 1: Nom : Prénom :

Parent 2: Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. domicile : e-mail :

Tél. portable Parent 1: Tél. portable Parent 2:

Tél. prof. Parent 2 : Tél. prof. Parent 2:

Profession Parent 1 : Employeur :

Profession Parent 2 : Employeur :

Régime Général de Sécurité Sociale N° allocataire CAF:

Adresse Caisse de Sécurité Sociale

N° de S.S. :

Autres Régimes : MSA CMAF

Personne à contacter en cas d'urgence (nom et téléphone) :

Présence de l'enfant à l'accueil de loisirs périscolaire

Occasionnel (fournir planning au mois)

Régulier

Cocher les cases correspondantes avec R et/ou O si REGULIER ou OCCASIONNEL

| | Pause déjeuner | Périscolaire Accueil du soir 16h00-19h00 |
|----------|----------------|--|
| Lundi | | |
| Mardi | | |
| Jeudi | | |
| Vendredi | | |

* Précisez toute autre spécificité
(semaine paire, impaire, ...)

| MERCREDI | MATIN 7h30-12h00 | MATIN + Pause déjeuner 7h30-14h00 | AP.MIDI 13h30-18h30 | JOURNEE 7h30-18h30 |
|----------|---------------------|---|------------------------|-----------------------|
| | | | | |

Autorisation parentale obligatoire

Je soussigné(e)

Parent 1

Parent 2

Tuteur

Nom et prénom

responsable légal de l'enfant.....(nom, prénom)

- Autorise le directeur de l'accueil de loisirs à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.
- Certifie par la présente que l'enfant a subi les vaccinations exigées par la loi et a été reconnu apte à la pratique des activités de plein-air.
- Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant à l'accueil de loisirs :
.....
.....
- Autorise mon enfant à être filmé et photographié dans le cadre d'animations ou d'activités proposées par l'accueil OUI NON et à utiliser ces photos dans la presse et sur le site internet de l'accueil de loisirs ou de la FDFC ALSACE.

Engagement

- L'inscription au périscolaire vaut l'acceptation du règlement intérieur.

Fait à , le.....

Signature

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...
PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

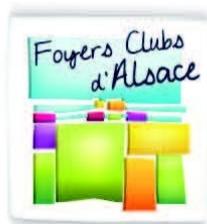
A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....



TOUS ACTEURS DE NOTRE TERRITOIRE

VIE ASSOCIATIVE ANIMATION ENFANCE ANIMATION JEUNESSE FORMATIONS

La Fédération des Foyers Clubs d'Alsace

4 Rue des Castors • 68 200 Mulhouse Tél. 03 89 33 28 33 / Fax: 03 89 33 28 34 / www.foyers-clubs-alsace.org